

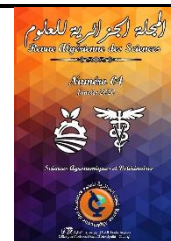


REVUE ALGERIENNE DES SCIENCES -A

Sciences de la Nature et de la Vie

Sciences techniques

ISSN : 2661-7064
<http://univ-eltarf.dz/fr/>



Utilisation du filet dérivant au niveau des pêcheries de Mostaganem

Bouiadjra Benabdellah Bachir^a, Sifi Mustapha^a, Behmene Ibrahim-Elkhalil^a, Daoudi Mohamed^{a,*}.

^a Laboratoire des Sciences et Techniques de Production Animale : Université Abdelhamid Ibn Badis, Mostaganem

Informations	Résumé
Mots clés : Filet dérivant Mostaganem Espadon Requin Interdiction *Correspondance : mohamed.daoudi@univ-mosta.dz Reçu le 16/04/2020, Accepté le 10/05/2020.	Le filet maillant dérivant est un engin de pêche, destiné à la capture d'espèces de thon, d'Espadon, mais menaçant d'autres espèces marines, d'intérêt écologique reconnu en méditerranée, notamment les cétacés, et Requin pèlerin. Au niveau national l'usage du filet maillant représente 17 % sur un total de 2941 unités tout armement confondu. Mostaganem en compte un nombre limité. La concentration, du filet dérivant est signalée à Tlemcen, Boumerdes, et Tipaza ceci s'explique par la nature de leur fond benthique et la proximité du détroit de Gibraltar. L'interdiction par l'administration de la pêche au filet dérivant dans les pêcheries de Mostaganem sera fatale pour cette pêche artisanale, qui procure une source de revenus pour des familles entières. Néanmoins la solution acceptable consistera à accompagner financièrement la reconversion progressive des embarcations armées au filet dérivant à l'armement en petite senne ; ce qui implique des mesures de protection pour la ressource halieutique, et autorisera à l'avenir une pêche durable à Mostaganem.

1. Introduction

Les filets maillants dérivants (ou filets dérivants) sont parmi les plus simples et les plus anciennes méthodes de pêche utilisées depuis fort longtemps dans le monde entier, en la considérant comme une technique efficace et sélective. Cette pêche est employée principalement pour la capture du germon et de l'espadon, et elle cible aussi les poissons pélagiques (les maquereaux, et sardines) ou les pélagiques plus grands comme le thon rouge [1]. Cependant, on reproche l'impact de cet engin de pêche sur l'environnement, dont il occasionne des captures accidentelles d'espèces non ciblées telles les mammifères marins, d'oiseaux et de tortues marines [2]. Ce qui donne à la pêche au FMD une attention considérable dans plusieurs états côtiers [3].

C'est dans ce cadre que s'inscrit notre travail, dont l'étude vise à cerner les objectifs suivants :

La situation de la pêche au filet maillant dérivant en Algérie et au niveau de la wilaya de Mostaganem suite à l'interdiction internationale prononcée sur l'usage de ce gréement ;

L'utilisation du filet maillant dérivant et son impact dans les côtes de Mostaganem. (Recensement, situation actuelle, impact sur les professionnels et la population riveraine) ;

Les solutions envisagées pour mettre en place progressivement les mesures d'interdiction de ce type d'engin au niveau de la wilaya de Mostaganem.

2. Matériels et méthodes

L'étude menée à travers les enquêtes et observations établies auprès des professionnels, et les armateurs, décrit les types de métiers, leur nombre, l'apport en produits débarqués au niveau de la pêcherie de Sidi Lakhdar-Mostaganem, zone où est basée l'essentielle de la flottille armée au filet maillant dérivant. Ces petits métiers armés au filet maillant dérivant pratiquent une pêche côtière artisanale, avec des embarcations de 7 à 12 m de longueur, et 2 à 3 m de largeur, une jauge brute de 3.75 à 5 tonneaux, avec 5 personnes à bord et une puissance motrice de 40 à 190 cv.

Ces unités ciblent l'espadon durant toute l'année excepté les trois mois d'arrêt biologique allant du 15 Février au 15 Mars et du 01 Octobre au 30 novembre de chaque année. Des lignes de référence jusqu'à 6 milles marins, la plupart des opérations de filage et de virage s'effectuent entre 60 brasses côté Ouest et 200 brasses à l'Est de la wilaya de Mostaganem [4] (Fig. 1).

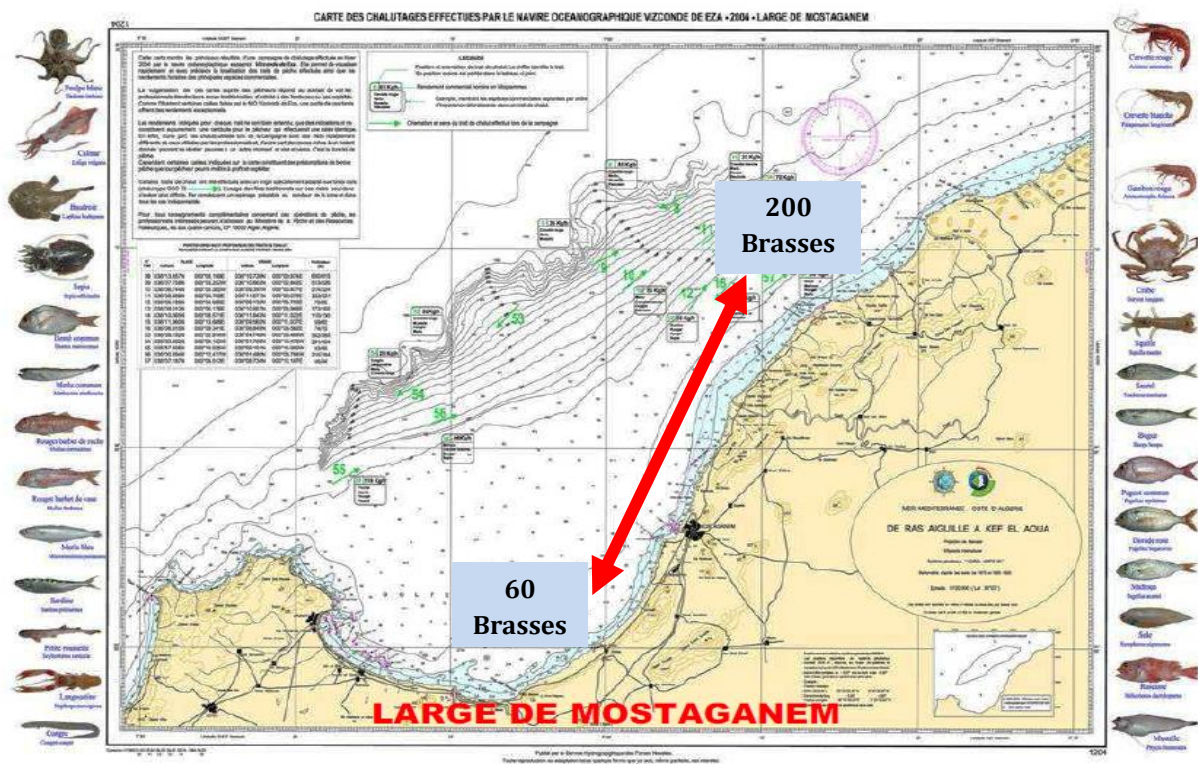


Fig. 1 : Zone de pêche des Petits Métiers armés au filet maillant dérivant à Mostaganem (Vizconde De Eza, 2004)

Le filet maillant dérivant est un gréement de pêche spécifique pour la capture de l'espadon, il a une longueur comprise entre 2000 et 3000 m, un maillage de 200 mm, et une chute variant de 20 à 30 mètres (Fig. 2). Le nombre d'unités pratiquant cette activité à l'échelle nationale est de 521.



Fig.2 : Filet maillant dérivant au port de Sidi Lakhdar

3. Résultats et discussion

À l'échelle nationale les unités de pêche utilisant, le filet maillant représentent 17% sur un effectif global de petits métiers de 2941 unités tout armement

confondu (Tableau. 1). Le nombre d'unités se concentre dans les wilayas de Boumerdès, Tlemcen, Tipaza (Fig. 3), ceci s'explique par la nature du plateau continental, et la proximité de la wilaya de Tlemcen du détroit de Gibraltar, passage des grands migrateurs halieutiques, notamment l'espadon et thon vers la Méditerranée.

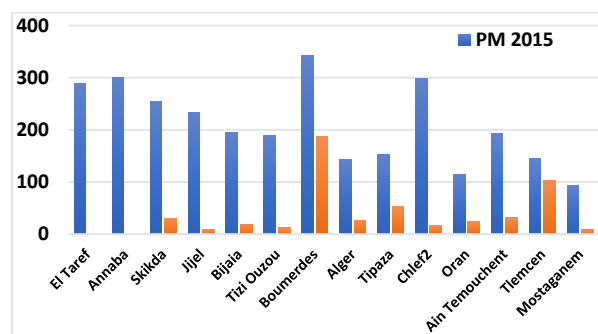


Fig. 3 : Petits métiers armés à la petite senne et au filet maillant dérivant

À Mostaganem 9 unités de pêche sont armées au filet dérivant dont 01 navire immatriculé hors wilaya, sur un total de 93 navires de type Petit-Métiers, soit un taux d'utilisation de 8%. Une pêche rentable est estimée à une prise de 15 pièces d'espadon où l'équivalent de 200 Kg, et une mauvaise prise est évaluée à une ou 2 pièces de *Xiphias gladius*. La sortie de pêche dure de 12 à 15 h selon l'avis des armateurs et patrons de pêche consultés lors de notre enquête.

Tableau 1 : Recensement des petits métiers et ceux armés au FMD au niveau national (DPRH, 2016)

Wilayas côtières	36	23	21	18	06	15	35	16	42	02	27	31	46	13
Nombre navire PM	288	300	254	234	194	189	343	143	152	298	93	115	193	145
PM au FMD	00	00	30	09	19	12	187	27	53	16	09	25	32	102
% d'utilisation du FMD	/	/	12	0.1	9.7	6	54	18	34	5.3	08	21	16	70

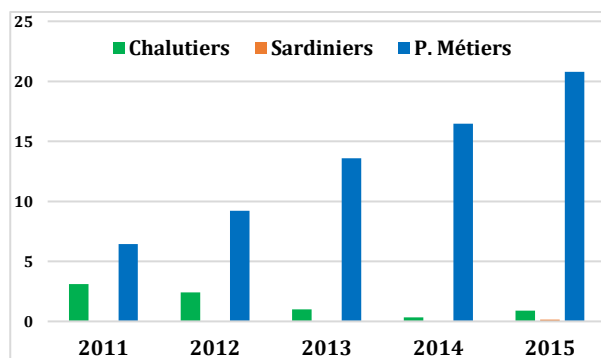
3.1. Production d'espadon dans la région de Mostaganem

Les espèces ciblées par le Filet maillant dérivant sont principalement l'espadon (*Xiphias gladius*), et accessoirement, la bonite (*Sarda sarda*), la melva (*Auxis rochei*), le maquereau (*Scomber scombrus*), la thonine (*Euthynnus alletteratus*), et le limon (*Seriola Dumerili*).

Le tableau 2 (fig. 4) montre que le maximum de la production de l'espadon est assuré par les petits métiers durant toute la période d'étude, ce qui indique que cette espèce représente la principale cible de cette catégorie de pêche notamment les unités armées au filet dérivant.

Tableau 2 : Production de l'espadon dans la région de Mostaganem (en tonne)

	2011	2012	2013	2014	2015
Chalutiers	3.105	2.429	0.994	0.328	0.909
Sardiniers	/	/	0.005	/	0.159
P. Métiers	6.44	9.209	13.58	16.46	20.804

**Fig. 4 :** Production de l'espadon dans la région de Mostaganem 2011-2015

Aucune infraction n'est constatée chez les petits métiers armés au filet dérivant, en revanche d'autres types de métiers, voire les chalutiers, enfreignent à la réglementation en vigueur par le non-respect de la période de repos biologique fixée à trois mois pour l'espadon (Tableau 3).

Tableau 3 : Production de l'espadon durant la période d'arrêt biologique

	2011	2012	2013	2014	2015
Chalutiers	0.840	1.035	0.087	0.016	0.030
Sardiniers	/	/	0.015	/	/
P. Métiers	/	/	/	/	/

Les mesures envisagées dans le futur par l'administration centrale, d'interdire l'usage de cet engin de pêche, pour des raisons de prises accidentelles nuisibles à l'écosystème marin, doivent être menées en concertation avec la profession.

3.2. Impacts du filet maillant dérivant relevés à la pêcherie de Mostaganem

Des captures accidentelles de grands requins (*Cetorhinus maximus*, *Alopias vulpinus*, *Prionace glauca*, *Carcharhinus carcharias*), ainsi que de pastenagues (*Pteroplatytrygon violacea*) et de raie manta (*Mobula mobular*) à statut écologique ont été citées dans différentes pêcheries aux filets dérivants, par différents auteurs [5].

À Mostaganem, on relève fréquemment des prises accidentelles de Chondrichtyens, notamment le requin renard *Alopias vulpinus* (Fig. 5), ou le requin pèlerin *Cetorhinus maximus* qui est une espèce vulnérable non ciblée, figurant dans les prises (Fig. 6), dont les spécimens représentent des effectifs faibles, et à stations naturellement localisées, ce qui les expose facilement à une régression, si les pressions du filet dérivant continuent de s'exercer sur leur territoire.

**Fig. 5:** Requin renard *Alopias vulpinus* pêché par un PM armé au FMD (2015)**Fig. 6:** Requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*) de 6 m emmêlé par un Filet dérivant à Sidi Lakhdar (09/05/2016)

3.3 Impacts socio- professionnels et mesures envisagées

L'interdiction absolue et prévisible, de l'usage du filet dérivant à Mostaganem, mesure touchant l'ensemble des pays membres du conseil général des pêches en Méditerranée (CGPM), et la commission internationale pour la conservation des thonidés (ICCAT) depuis 2013, dont l'Algérie est membre, et devant cette mesure, les réponses des professionnels selon nos enquêtes, mentionnent d'une manière unanime, que toute interdiction sera fatale sur cette pêche artisanale, qui procure une source de revenus, pour des familles entières. Néanmoins, la solution dissuasive et acceptable consistera à accompagner financièrement, la reconversion progressive des embarcations petits métiers au filet maillant dérivant, à l'armement en petite senne, en procédant par étape, voir campagnes de sensibilisation, d'explication, de recyclage et de formation pour les professionnels concernés par cette activité.

4. Conclusion

Le filet dérivant est destiné à la capture de différentes espèces de thon, d'espadon, l'engin est prohibé à l'échelle internationale. L'étude fait ressortir un descriptif de l'engin, le type de métier et la production halieutique débarquée.

Les espèces non ciblées figurent dans les prises et représentent des spécimens à effectif faible, et à stations naturellement localisées, ce qui les expose facilement à une disparition si les pressions du filet dérivant continuent de s'exercer sur leur territoire ; tels cétaqués et requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*). Les résultats révèlent qu'au niveau national les métiers utilisant, ce type d'engin représentent 17 % sur un total de 2941 unités tout armement confondu. Mostaganem en compte un nombre limité.

La concentration du Filet dérivant est signalée à Tlemcen, Boumerdes et Tipaza ceci s'explique par la nature de leur fond benthique et la proximité du détroit de Gibraltar, passage obligée des grands migrateurs halieutiques. La population de pêcheurs concernée par cette activité dans la zone d'étude est jeune, et la pêche artisanale constitue le seul revenu pour des familles entières de pêcheurs, et les réponses à l'interdiction de l'engin, mentionnent unanimement, que toute interdiction sera fatale sur cette pêche artisanale. La solution dissuasive et acceptable, consistera à accompagner financièrement, la reconversion progressive des embarcations, petits métiers au filet dérivant à l'armement en petite senne, ce qui implique des mesures de protection pour la ressource halieutique, et autorisera à l'avenir une pêche durable à Mostaganem.

Références

- [1] Ferretti, M. 1994. Inventario degli attrezzi da pesca usati nelle marinerie italiane. Ministero della Marina Mercantile. Direzione Generale della Pesca Marittima.
- [2] Antoine, L. 1990. Captures accessoires du filet dérivant utilisé pour la pêche au germon (*Thunnus alalunga*) dans le Golfe de Gascogne. Working Paper presented to STFC, Copenhagen 15-16 November 1990.
- [3] FAO, 1990. Report of the expert consultation on large-scale pelagic driftnet fishing, Rome, Italy, 2-6 April 1990. *FAO Fish. Rep.* 434 78p.
- [4] Vizconde De Eza. 2004. Campagnes d'Évaluation des Ressources Halieutiques (Février 2003- Février 2004) au titre de la coopération Algéro-Espagnole pour actualiser les données. (Concernant les ressources pélagiques et les ressources démersales).
- [5] Di Natale, A., 1990a. Swordfish (*Xiphias gladius* L.) catches composition in Italian driftnet fishery in 1990. Paper presented to FAO GFCM/ICCAT Expert Consultation, Bari, Italy, May 1990.